

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le quatorze novembre, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents (25) : Mathieu COËNT, Laurence DOMET-GRATTIERI, Thierry RYO, Laurence LE COADOU, David NEUHAARD, Anne RAINGUE-GICQUEL, Lucile HEGWEIN, Pascal GOYAL, Dominique AMISSE, Françoise PAYEN, Dominique MOURGUES, Marie-Antoinette GUEDES, Linda THILL, Gaëlle KERLEAU, Sébastien BLOCH, Charles BAHOLET, Amélie DANET, Guillaume DERVAL, Thibault CHEVALIER, Baptiste GUEGAN, Anaïs DURAND, Laurette FOUCHER, Virginie TARTOUE, Manuel BERASALUZE, Christelle ODIAU-MATHIEU

Représentés (4) : pouvoirs ont été donnés :

Laurent PONNELLE	à	Lucile HEGWEIN
Ludivine PRECIGOUT	à	Laurence LE COADOU
Pascal HASPOT	à	Christelle ODIAU-MATHIEU
Sylvie GOSLIN-GUIHÉNEUF	à	Laurette FOUCHER

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance.

Auxiliaire à la secrétaire de séance : Alexina PIVETEAU, directrice générale des services.

ORDRE DU JOUR

Présentation en introduction : Territoire d'Energie Loire-Atlantique : bilan énergie communal 2023

Affaires générales

1. Appel à manifestation d'intérêt départemental « cœur de bourg » - approbation de la synthèse du plan guide opérationnel
2. Modification des membres de la commission communale d'accessibilité
3. Révision des statuts du Parc Naturel Régional de Brière
4. Modification de la répartition des parts de Saint-Nazaire Agglomération Tourisme

Finances, Ressources Humaines, Développement économique, Marchés publics

5. Modification du tableau des effectifs
6. Changement de nomenclature budgétaire et comptable – M57
7. Budget principal 2023 : décision budgétaire modificative n° 2

8. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Action sociale d'intérêt communautaire – missions du Clic Pilot'âge

Transition écologique

9. Collecte des mégots – Contractualisation avec l'éco-organisme Alcome
10. Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables – Modalités de concertation du public

Aménagement du territoire, Urbanisme, Réseaux et Transports

11. Cession gracieuse Leroux/Commune – parcelles BS 617p-620-631 – Passage de la Ricohie
12. Acquisition Orain – parcelle BE 542 – route du Châtelier
13. Acquisition Dauce-Guiho – parcelles BV 69p et BW 40p – transfert centre de secours et création voie cyclable - rue de Bretagne

Questions et informations diverses

Mathieu COËNT rend hommage à Daniel BERNARD et Samuel PATY :

« Au nom du conseil municipal, je tiens à rendre solennellement hommage à deux professeurs :

- *Dominique Bernard, professeur de lettres au lycée Gambetta Carnot d'ARRAS, assassiné le 13 octobre dernier dans l'enceinte de son établissement. Pour avoir fait face à un terroriste, voulant protéger ses élèves et ses collègues, cet homme de 57 ans a perdu la vie.*
- *et Samuel Paty, lui aussi victime du fanatisme religieux, il y a plus de 3 ans, à Conflans-Sainte-Honorine*

Ces deux enseignants ont été fauchés, alors même qu'ils exerçaient ce magnifique métier de transmission des savoirs et des valeurs qui fondent notre Nation.

Ce nouvel assassinat, perpétré au sein d'une école de la République, a provoqué en chacun d'entre nous un véritable état de sidération, un sentiment d'effroi, une immense tristesse.

Il n'y aura jamais de mots assez forts pour condamner le fanatisme religieux et ses crimes.

Je souhaite ici exprimer ma solidarité aux familles des victimes et à leurs proches, aux élèves, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté éducative.

A travers le corps enseignant pris pour cible, celui-là même qui permet à nos enfants de s'instruire, de s'émanciper, ce sont les valeurs de notre République laïque et sociale qui sont attaquées. La Laïcité, n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction, mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect des principes de liberté de conscience et d'égalité des droits.

Ce sont ces libertés que nous chérissons, la liberté de conscience et la liberté d'expression, que ces fanatiques religieux veulent nous dénier.

« L'affirmation de la paix est le plus grand des combats », écrivait Jaurès.

Je crois plus que jamais que l'éducation et le dialogue en sont les outils et qu'ils constituent la plus radicale et la plus efficace des ripostes à l'obscurantisme. Nous ne devons jamais accepter que la violence et le terrorisme soient banalisés et encore moins portés comme des étendards.

Portons fièrement nos valeurs fondamentales de Liberté, de fraternité, et d'égalité. Combattons avec force et détermination toutes formes d'extrémisme. Rassemblons-nous autour des valeurs de la République et c'est ainsi que nous resterons une Nation confiante, sûre et forte de sa cohésion.

Soyons fiers de nos valeurs et de nos idéaux.

À chaque attentat, nous nous relevons, tous ensemble. Car la nation est une et indivisible. En hommage à Dominique Bernard et à Samuel Paty, tous deux victimes du terrorisme islamiste, je vous remercie de bien vouloir respecter une minute de silence. Je vous remercie »

Déclaration de Mathieu COËNT en soutien aux maires :

« Au nom du conseil municipal de Saint-André-des-Eaux, nous souhaitons par ces quelques mots soutenir la Maire de Bouguenais, Sandra Impériale, le Maire de Saint-Joachim, Raphaël Salaün et le Maire de Montoir-de-Bretagne, Thierry Noguet visés par des actes de violences intolérables.

Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : La démocratie, la République et nos institutions.

Les maires et les élus locaux sont les derniers remparts contre la désagrégation de tout ce qui fait société.

Nous demandons donc que la tolérance Zéro soit appliquée.

Car sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Nous nous devons de transmettre ce message de soutien à tous nos collègues élus.

Je vous remercie. »

Présentation du bilan énergie communal 2023 par Vivien CLUZEAU, conseiller en énergie partagé - Territoire d'Énergie Loire-Atlantique

Laurence LE COADOU prend la parole :

« Cette présentation de Territoire d'énergie 44 est instructive, elle montre que la commune est dans une démarche progressive de réduction de ses consommations sur les bâtiments et les équipements publics, depuis plusieurs années. Cet effort sera bien évidemment poursuivi et amplifié, même s'il ne permet pas de voir baisser les factures, du fait de l'augmentation très importante du coût de l'énergie ces 2 dernières années, comme on l'a vu.

Je tiens également à souligner que le fait d'investir dans des équipements plus résilients, permettant de réduire les consommations, surtout d'énergies fossiles, ne rime pas forcément avec une économie financière à court terme, si on ne regarde que le retour sur investissement des équipements. On investit donc ici sur l'avenir,

avec de la valeur ajoutée humaine et non pas uniquement financière. Des choix importants seront à faire, qui auront un coût pour la commune, et ceux-ci se feront bien évidemment dans la concertation.

Dans ce sens, plusieurs leviers sont à notre disposition afin de pouvoir respecter le décret tertiaire et son objectif de réduction des consommations de -40% d'ici 2030, autant dire demain.

D'abord, un plan pluriannuel d'investissement va être mis en place par rapport aux travaux énergétiques à réaliser sur les bâtiments, à l'appui de diagnostics permettant une priorisation. Il s'agit ici d'investissements dans des équipements moins énergivores (tels que changement des radiateurs, installation de programmateurs des heures de chauffe, isolation par l'extérieur, passage au LED, réglage des ventilations, changement des ouvrants...).

Ensuite, il peut s'agir également d'investissements plus lourds vers des systèmes de production de chaleur (géothermie, pompe à chaleur, chaufferie bois...) mais aussi de production d'électricité (autour du photovoltaïque, avec la mise en place d'une autoconsommation collective quand c'est possible).

Enfin, à plus long terme, des réflexions pourraient être menées sur l'utilisation des biomasses par exemple.

Mais cette transition énergétique, au-delà de l'adaptation des infrastructures actuelles et futures, doit nécessairement se faire avec les habitants et s'accompagner d'une sensibilisation des utilisateurs des bâtiments publics, afin de faire évoluer les pratiques et les habitudes. Aussi, depuis la rentrée de septembre, la municipalité affiche sur chaque bâtiment un point sur l'évolution trimestrielle des consommations de gaz et d'électricité, et un point annuel sur la consommation d'eau.

Enfin, d'autres actions et événements publics, s'inscrivant dans une logique partenariale, seront à mener afin de soutenir cette démarche de sensibilisation à la réduction de nos consommations d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre. »

⇒ *M. le Maire remercie Vivien CUZEAU pour cette présentation et tout le travail accompli. Au-delà du bilan énergie, le rôle de Conseiller en Energie Partagé est très important, notamment par de l'accompagnement de la commune sur le volet géothermie, de la recherche d'aides financières et de subventions, de la prospective sur l'évolution des prix de l'énergie. Au sein de Saint-Nazaire Agglomération – La Carène, les élus vont prochainement être amenés à renouveler le partenariat qui les lie à Territoire d'Energie 44 pour cette prestation de Conseiller en Energie Partagé.*

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

M. le Maire soumet à l'assemblée, qui l'adopte à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 septembre 2023.

INFORMATIONS AU CONSEIL

1) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Renoncement au nom de la **Commune** au droit de préemption sur les immeubles suivants :

Parcelles	Surface	Surface utile	Nature du bien	Adresse du terrain	Prix €
BT 423	255	79	Bâti	3 A impasse des Chardons	250 000 €
BE 909	920	163,53	Bâti	2 rue du Renéguy	713 333 €
BR 224	756	99,26	Bâti	2 rue des Colverts	337 000 €
BR 415	279	93,75	Bâti	11 rue des Bernaches	296 000 €
BR 206	1930	175	Bâti	3 rue de Kerfût	600 000 €
BR 43-44	1282	78	Bâti	5 rue de Kerfût	325 000 €
BV 294	771	110,82	Bâti	9 rue de l'île du Moulin	355 000 €

Renoncement au nom de la **CARENE** au droit de préemption sur les immeubles suivants :

Parcelles	Surface	Surface utile	Nature du bien	Adresse du terrain	Prix €
BY 233	1710		Bâti	91 la Grée	582 524 €
CE 145	1040		Bâti	3 route de Brangouré	311 470 €
BZ 941-943	899	57,6	Bâti	route de Brangouré	105 000 €
BZ 941-943	899	53,5	Bâti	route de Brangouré	112 643 €
BZ 941-943	899	57,6	Bâti (cave)	route de Brangouré	7 450 €
BS 878-881-882-883-888	571	72	Bâti	2 rue des Ecoles	290 000 €
BZ 628-629-630-631-856-858-860-862-865	9638	38,33	Bâti	Impasse du Four à Pain	170 000 €

DÉCISIONS DU MAIRE

N° 26/2023 - DÉSIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LA MÉDIATHÈQUE ET VERSEMENT DES INDEMNITES

M. le Maire précise :

Le projet de future médiathèque, nouvel équipement à bâtir rue de la Gaudinai, offrira une opportunité de participer au dynamisme du centre-bourg. Clairement identifiable, il deviendra un pôle culturel majeur sur le territoire communal.

Le projet intègre la déconstruction de l'habitation existante, la construction d'une médiathèque et les aménagements extérieurs associés (compris la réalisation d'une voie de desserte au quartier de l'O.A. P « Pré ALLAIN »).

Le coût des travaux est évalué à 1 930 000 € H.T. (compris construction neuve, aménagements des espaces extérieurs et démolition) - valeur septembre 2023.

Pour la toute première fois, la collectivité a eu recours à la procédure restreinte de maîtrise d'œuvre ou « concours d'architecte » au regard du montant du marché de maîtrise d'œuvre supérieur au seuil européen en vigueur, justifié par l'envergure du projet.

La procédure, très encadrée, s'est déroulée comme prévu avec l'appel à candidature, la sélection de 3 candidats et la remise des offres.

Le calendrier est tenu. Nous avons annoncé la désignation du lauréat à l'automne et c'est désormais chose faite.

Le 2^e jury s'est réuni le 19 octobre dernier, et par décision du pouvoir adjudicateur en date du 20 novembre, le candidat Atelier Ronan Prineau Architecte (NANTES) a été retenu.

La phase esquisse puis Avant-projet sommaire et détaillé démarrera en décembre avec un objectif de démarrage des travaux fin 2024.

N° 27/2023 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE - PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION - POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES FERRY

M. le Maire précise :

Les travaux de rénovation de l'école maternelle Jules Ferry vont consister à restructurer les locaux sur la base de la distribution existante pour mieux répondre aux besoins, en intégrant deux extensions ponctuelles.

Les espaces extérieurs seront partiellement réorganisés avec la mise en place d'un parvis et le transfert de la cour des « petits » côté Ouest.

L'estimation des travaux est de 3 132 000 € et le coût de l'opération de 4 560 000 € sauf aléa et révision des prix.

Le 18 octobre dernier, la commission de sélection s'est réunie pour le choix final et par décision du pouvoir adjudicateur en date du 20 novembre, le candidat DEAR – Désirs d'Espaces Architectes Rennais (RENNES) a été retenu.

La phase esquisse puis Avant-projet sommaire et détaillé démarrera en décembre avec un objectif de démarrage des travaux dernier trimestre 2024.

Les travaux présenteront cette particularité d'être réalisés en « site occupé ». Dans les prochains mois, afin de largement anticiper et concerter, nous irons rencontrer l'équipe pédagogique et les parents d'élèves afin d'examiner ensemble les solutions qui permettront d'assurer le meilleur accueil des écoliers.

⇒ *L'assemblée n'émet aucune remarque sur ces décisions.*

2) INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAUX DE REHABILITATION DES TERRAINS DE TENNIS

M. le Maire rappelle qu'au budget principal 2023 voté en avril dernier, une enveloppe budgétaire de 220.000 € avait été votée au titre de la rénovation partielle des revêtements de surface des courts intérieurs et extérieurs de tennis.

Mi-2023, le cabinet « Osmose Ingénierie » s'est vu confier une mission de maîtrise d'œuvre. Au vu de la nature des travaux envisagés, un diagnostic a été commandé auprès du laboratoire LABOSPORT.

Ses conclusions ont été présentées en commission « TRAVAUX » réunie le 7 novembre et en commission « FINANCES » réunie le 13 novembre et sont portées ce soir à la connaissance de l'ensemble du Conseil municipal.

Les diagnostics réalisés par le bureau d'étude LABOSPORT ont mis en évidence un état très dégradé des courts de tennis.

Il a été relevé un défaut de planéité important.

Les désordres constatés sont malheureusement évolutifs, aussi bien en intérieur avec une présence d'eau sous l'existant (construction initiale reposant sur un sol marécageux avec un substrat inadapté et mouvant), qu'en extérieur avec la présence de racines occasionnant la création de bosses et de flaches (dénivellations).

Au regard de ces constatations émanant d'un laboratoire spécialisé dont l'expertise ne peut être remise en cause, la solution réparatoire envisagée à l'origine, jugée insuffisante pour mettre l'équipement aux normes, ne peut pas raisonnablement être retenue.

Il est nécessaire d'entreprendre des travaux de réhabilitation complète, avec déconstruction et reconstruction, afin que l'ouvrage soit conforme à la norme de construction NF P 90 110 (sols sportifs – terrains de tennis – conditions de réalisation) et que les travaux bénéficient d'une garantie décennale.

Le chiffrage pour la déconstruction/reconstruction des courts intérieurs et extérieurs est estimé à 850.000 € et sera proposé au prochain budget prévisionnel 2024 (courts intérieurs 396 000 € TTC – courts extérieurs 432 000 € TTC).

La phase de consultation sera lancée dès le début d'année dans le cadre de la possibilité pour la commune d'engager jusqu'à 25% de l'enveloppe d'investissement votée en 2023, avant le vote du budget 2024.

Le planning envisagé est le suivant :

1) les courts extérieurs : période prévisionnelle de travaux à partir d'avril 2024 (environ 3 mois)

- dépose/démolitions/neutralisations*
- terrassement et infrastructure*
- reprise des réseaux (eaux pluviale et souterraine) et électricité (relamping des éclairages extérieurs)*
- mise en place bordure*
- mise en place d'un revêtement en textile aiguilletée avec remplissage EPDM*
- mise en place équipements sportifs*
- serrurerie (reprise complète de la clôture périphérique et mise en place d'un système d'ouverture automatique)*

2) les courts intérieurs : période prévisionnelle de travaux à partir d'août/sept 2024 (environ 2 à 3mois)

- dépose/démolitions/neutralisations*
- terrassement et infrastructure avec pose d'une dalle béton et d'un hérissonnage*
- reprise des réseaux (eaux pluviale et souterraine)*
- mise en place bordure et soutènement*
- mise en place d'un revêtement en résine acrylique avec couche de confort.*

Plus que jamais, au surplus à quelques mois de l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, il est primordial de rappeler que les équipements sportifs sont à la base de la politique sportive d'une commune.

Les équipements dont bénéficie notre commune sont souvent mis en avant, parfois même enviés : pour exemple la tenue du match de coupe de France délocalisé à St-André ce samedi.

Il est de la responsabilité des élu·es de veiller à leur entretien régulier afin de ne pas mettre en péril ni la pratique sportive ni la pérennité des associations qui portent ces pratiques.

Maîtriser la gestion du parc d'équipements sportifs nous incombe. Elle participe du soutien aux associations auquel nous sommes très attachés.

Cette décision parfaitement assumée s'inscrit par ailleurs dans l'engagement que nous avons pris de poursuivre les travaux de modernisation du complexe sportif, au service des Andréanais et Andréanaises tous âges confondus.

DEVELOPPEMENT DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n°82.11.2023

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DEPARTEMENTAL « CŒUR DE BOURG » - APPROBATION DE LA SYNTHÈSE DU PLAN GUIDE OPERATIONNEL

Co-rapporteurs : Mathieu COËNT et Thierry RYO

La Commune de Saint-André-des-Eaux a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « cœur de bourg / cœur de ville » du Département de Loire-Atlantique, par délibération du conseil municipal le 20/09/2021.

Ce dispositif vise à soutenir pour les communes de moins de 15 000 habitants les projets de requalification urbaine dans le domaine de l'habitat, de la transition écologique, des mobilités, des services et commerces de proximité.

La démarche se déroule en deux temps : les études opérationnelles, puis les opérations d'investissement qui en découlent.

Le soutien départemental s'appuie sur un contrat cadre pluriannuel qui porte sur :

- le financement de l'étude relative au plan-guide opérationnel (en l'espèce 40% du montant de l'étude, soit 21 960 €)
- le financement de certaines opérations d'investissement découlant du plan-guide et qui concourent au projet de requalification par différents leviers, chaque opération faisant l'objet d'une demande de subvention spécifique.

La phase d'étude, dont la réalisation a été confiée à l'Agence d'Urbanisme de la Région de Saint-Nazaire (ADDRN), accompagnée par l'agence Magnum, s'achève aujourd'hui. Elle a mobilisé activement la Commune autour de l'élaboration de son plan-guide opérationnel, qui exprime la vision d'avenir et les axes structurants de requalification du centre-ville, traitant de manière globale l'ensemble des problématiques rencontrées.

Outre les réunions régulières de l'équipe-projet constituée d'élus, des services du Département et de Saint-Nazaire Agglomération – la Carène, des temps forts participatifs ont jalonné le processus identifié en 3 temps :

Diagnostic (« comprendre ») : de février à avril 2022, poser les constats et les enjeux partagés

Stratégie (« se projeter ») : d'avril à juillet 2022, co-construction des ambitions du projet avec les acteurs andréanais lors d'ateliers participatifs

Plan d'action (« faire ») : de mars à décembre 2023, traduction opérationnelle de la stratégie à travers les 9 fiches-action présentées aujourd'hui, qui détaillent la faisabilité et la programmation dans l'espace (définition du périmètre) et dans le temps (déclinaison du court, moyen et long terme).

3 axes ont été définis pour articuler le programme d'action :

Fédérer le centre-bourg :

- Contenir un bourg aux limites finies
- Privilégier l'intensité en son épicerie
- Conforter une offre diversifiée en logements
- Connecter les villages

Préfigurer le parc urbain :

- Accueillir la nature en ville
- Révéler l'antichambre de la Brière
- Faire la transition avec les villages

Assurer des liens de proximité :

- Structurer la ville du kilomètre
- Prioriser les mobilités douces
- Equiper et animer l'espace public

9 fiches-action ont été élaborées en cohérence avec les dynamiques communales déjà engagées et avec les ambitions de l'équipe municipale :

secteur	n° de fiche	type	échéance
thématique	1/ la stratégie habitat	habitat	court, moyen et long terme
	2/ la stratégie mobilité	mobilité	court, moyen et long terme
	3/ la stratégie commerces	commerce	court, moyen et long terme
cœur de bourg	4/ la place de la mairie	mobilité, espace public	moyen terme
	5/ les places de l'église	équipement, habitat	moyen terme
	6/ le jardin public	équipement	court terme
	7/ la médiathèque	équipement, patrimoine	court terme
nord du bourg	8/ le parvis des écoles	mobilité, espace public	court et moyen terme
	9/ le PARC nord du centre-bourg	espace public, paysage	court et long terme

⇒ S'agissant de la stratégie habitat, sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Nord Eglise, M. le Maire insiste sur la volonté de préserver le patrimoine bâti notamment la ferme dans la continuité de la future médiathèque. La question se pose du jalonnement entre l'arrière de l'église et la future médiathèque, située sur un espace contraint avec relativement peu de possibilité de stationnement. Se saisir du cheminement dans la future OAP permettrait de préserver la nécropole qui est la partie la plus contrainte en termes de fouilles archéologiques, tout en valorisant la mare.

Chaque fiche-action préfigure une opération d'investissement à court, moyen ou long terme. **Les fiches-action ici présentées sont non figées et susceptibles d'ajustements.**

Ce plan guide a pour ambition de donner à voir l'évolution du centre-ville de Saint-André-des-Eaux dans le temps et dans l'espace. Il permet de mettre en cohérence des actions qui se déroulent sur un temps nécessairement plus long que celui d'une mandature municipale, mais il ne revêt pas pour autant de caractère d'obligation pour la Commune. Il permet aux élus d'inscrire leurs projets dans un cadre de référence partagé ouvrant droit à des financements, notamment par le Département dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires.

Le périmètre proposé a fait l'objet d'une concertation étroite avec les services du Département, pour en assurer la pertinence :



M. le Maire conclut la présentation :

Le plan guide opérationnel qui est soumis à approbation est le fruit d'un travail de réflexion collectif, mené par les équipes municipales, les habitants au travers des CEM et Comité participatif, les techniciens, aux côtés de l'ADDRN (Agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire) et de l'agence Magnum.

L'élaboration de ce document de référence a en effet été l'occasion de mettre en mouvement les initiatives collectives (CEM et Comité participatif) au service du développement de la commune.

Le plan guide exprime la vision d'avenir et les axes structurants de requalification du centre-bourg de Saint-André des Eaux. Il s'agit :

- d'aller vers une urbanisation qualitative, privilégiant le renouvellement des espaces publics (place de la mairie, église) valorisant le cadre de vie avec une place de la nature plus importante (jardin public, parc urbain...)*
- De conforter l'offre de commerces de proximité, de valoriser et créer de nouveaux équipements (médiathèque).*
- De traiter de la stratégie habitat et d'affirmer le centre-bourg comme offre de logements diversifiée au plus près des commerces et services afin d'accueillir des jeunes ménages tout en répondant aux enjeux du ZAN.*
- De prendre en compte les enjeux des mobilités en facilitant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle vers et dans le centre Bourg.*

A travers ce plan guide opérationnel, il s'agit d'aider à construire le Saint-André des Eaux de demain à moyen et long terme.

L'objectif : présenter au Département un dossier solide afin de bénéficier d'un soutien financier optimal permettant de mener à des termes les projets de requalification urbaine.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU le dispositif d'Appel à Manifestation d'Intérêt départemental « cœur de bourg/ cœur de ville »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20/09/2021 décidant de candidater à cet AMI,

Considérant l'identification par la Commune de l'objectif stratégique de convergence des politiques d'habitat, de commerces, de mobilité, de services et d'espaces publics,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire, urbanisme, réseaux et transports en date du 7 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan guide opérationnel annexé à la présente, et notamment les axes stratégiques, le périmètre et les 9 fiches-action qu'il contient ;

AUTORISE le Maire à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions et à solliciter tous les financements pour en permettre la réalisation.

(0 abstentions / 0 voix contre / 29 voix pour)

Annexe à la délibération : Plan-guide

Délibération n°83.11.2023

MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Rapporteur : Mathieu COËNT

Par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a arrêté la composition de la commission d'accessibilité comme suit :

COLLEGE DES ÉLUS : 5 représentants

Titulaires :

- Pascal GOYAL

- Dominique MOURGUES